

50. REGLEMENT DE LA COMPETITION PROVINCIALE POUR LES JEUNES – SAISON 2009-2010**50.1. Généralités.**

Les championnats provinciaux des jeunes sont organisés et dirigés par la cellule compétition sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Le règlement d'une compétition ne peut pas être modifié au cours d'une saison.

La compétition des différentes catégories Jeunes au niveau provincial est régie par le présent règlement.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la cellule compétente en accord avec le Conseil d'Administration.

Les catégories suivantes seront reprises pour le championnat des jeunes : pupilles, minimes, cadets, scolaires et juniors pour les filles et les garçons et une nouvelle série appelée Ligue Junior qui remplacera la série Ado.

50.2. Les différentes catégories d'âges (pour la saison 2009-2010)

Catégorie	Année de naissance	Nature jeu	Dimensions du terrain	Nombre de joueurs	Hauteur du filet	N° des ballons	Remarques
Pupilles	99 et après	3 x 3	6m x 12m	3/3	G/F 2,10m	4	Tournoi qualif
Pupilles	99 et après	2 x 2	4,5m x 6m	4 min	G/F 2,10m	Type Mikasa MGV-200	Jeux adaptés
Pupilles	99 et après	2 x 1	4,5m x 6m	4 min	G/F 2,10 m	Type Mikasa MGV-200	Jeux adaptés
Pupilles	99 et après	2 x 0	4,5m x 6m	4 min	G/F 2,10m	Type Mikasa MGV-200	Jeux adaptés
Minimes	97 - 98	4 x 4	7m x 14m	4/4	G : 2,15m F : 2,10m	4 au 1erT 5 au 2è T	J Ad R(sér B,C) Match R Sér A
Minimes	97 - 98	4 x 0	7m x 14m	4/4	G : 2,15m F : 2,10m	4	Cahier de l'entraîneur
Minimes	97 - 98	4 x 1	7m x 14m	4/4	G : 2,15m F : 2,10m	4	Cahier de l'entraîneur
Cadets	95 – 96	6 x 6	9m x 18m	6/6	G : 2,24m F : 2,10m	5	Règles internationales
Ligue Junior	91 et après	6 x 6	9m x 18m	Mixte 6/6	G/F 2,24m	5	Règles internationales
Scolaires	93 – 94	6 x 6	9m x 18m	6/6	G : 2,35m F : 2,18m	5	Règles internationales
Juniors	91 – 92	6 x 6	9m x 18m	6/6	G : 2,43m F : 2,24m	5	Règles internationales

a. Les catégories pupilles filles (garçons) sont composées de filles (garçons) âgées de moins de 10 ans (ayant 10 ans dans l'année du début de la saison).

Durant le championnat, les rencontres se déroulent en 2 parties, une première partie dédiée aux jeux adaptés et une seconde partie dédiée aux formes compétitives 2-0, 2-1 et 2-2.

Les jeux adaptés seront joués en trois séquences : une séquence de 1/1, une séquence de jeu de frappe et une séquence de 2/2.

Les équipes doivent être présentes 15 minutes avant le début des jeux adaptés pour un échauffement commun de 10 minutes qui peut-être organisé sous la direction du coach de l'équipe visitée.

La suite de la rencontre se déroulera par 2 matchs de 6 minutes de 1c1 en jeu adapté, 2 jeux de frappe de 4 minutes, 2 matchs de 6 minutes de 2c2 en jeu adapté et un match première en 2.0 ou 2-2.

Les détails pour ces différentes formes de jeux adaptés sont expliqués dans le cahier de l'entraîneur fourni par la cellule formation lors du début de championnat.

Une feuille d'arbitrage est prévue pour le championnat des pupilles.

Un premier tournoi d'évaluation sera prévu avant le 15 septembre (date limite d'inscription) et un second à la fin du premier tour (fin novembre ou après les examens de décembre). La présence au tournoi est obligatoire ; en cas d'absence, le club est inscrit automatiquement à 2-0.

Coupe des pupilles

Il est prévu en fin de saison un tournoi en 3 contre 3 qui qualifiera l'équipe gagnante pour le championnat francophone. L'équipe gagnante sera également déclarée championne provinciale. Ce tournoi se déroulera en 3 week-ends.

Pour ce tournoi comme pour le championnat francophone, le terrain sera différent, (6m sur 12m) et le ballon sera de taille n°4, la hauteur du filet restant à 2m10.

Le nombre de joueurs sera de trois (3 attaquants) et il pourra y avoir 3 remplaçants. La zone de service est de 6m, la zone d'attaque de 3m. Pas de libéro et tous les joueurs peuvent attaquer dans les 3m.

L'utilisation de la feuille d'arbitrage sera celle des pupilles en 3 contre 3.

b. Les catégories minimes filles (garçons) sont composées de filles (garçons) âgées de 10 à 12 ans (ayant 12 ans dans l'année du début de saison).

Durant le championnat, les équipes sont composées de 4 joueurs sur le terrain. Le ballon sera de taille 4.

Le match réserve se déroule en 2 séries de jeux adaptés et un set normal jusque 25 points.

Les rencontres peuvent se jouer 4/4 (pas d'arrêt du ballon), 4/0 (arrêt de la 1^{ère} touche) 4/1 (arrêt de la 2nd touche). Pour les formes 4/0 et 4/1, trois touches obligatoire. Seule la forme 4/4 donne accès au titre provincial.

Les détails pour ces différentes formes de jeux adaptés sont expliqués dans le cahier de l'entraîneur fourni par la cellule formation lors du début de championnat.

Les jeux adaptés sont obligatoires en réserve et si un manquement est constaté dans ce domaine par les cellules ou le coach de l'équipe adverse, le président de la cellule formation prendra contact avec l'entraîneur, le secrétaire ou président du club concerné dans le but de résoudre ce problème. En cas de récurrence, un forfait sera appliqué aux clubs concernés.

Les dimensions du terrain sont de 7m sur 14m.

La hauteur du filet sera de 2,15m pour les garçons et de 2,10m pour les filles.

Pour la série A, au second tour, il n'y a plus de jeux adaptés (3 sets en réserve), le match se déroulant en 3 sets gagnants.

Pour la série A, les ballons utilisés au second tour seront de taille 5.

Aux tournois des finales francophones ou nationales, le ballon utilisé sera de taille 5.

Pour les autres séries, les jeux adaptés seront toujours d'application en place du match réserve.

L'utilisation de la feuille d'arbitrage des minimes sera obligatoire.

Le nombre de joueurs sera de 4 (3 avants – 1 arrière) et il pourra y avoir 4 remplaçants. La faute de position se juge entre le joueur arrière (1) et le 2. La zone de service sera de 7m et la zone d'attaque de 3m. Pas de libéro et seuls les trois avants peuvent attaquer dans les 3m.

L'équipe championne représentera la province aux finales francophones et, si qualification, aux championnats de Belgique.

c. Les catégories cadettes filles (garçons) sont composées de filles (garçons) âgées de 12 à 14 ans (ayant 14 ans dans l'année du début de saison).

Les règles internationales du volley sont d'application mais le libéro n'est pas autorisé.

Les dimensions du terrain seront de 9m sur 18m.

La hauteur du filet sera de 2,24m pour les garçons et de 2,10m pour les filles.

Le ballon sera de taille 5.

L'équipe championne représentera la province aux finales francophones et, si qualification, aux championnats de Belgique.

d. Les catégories Scolaires filles (garçons) sont composées de filles (garçons) âgées de 14 à 16 ans (ayant 16 ans dans l'année du début de saison).

Les règles internationales du volley sont d'application.

Les dimensions du terrain seront de 9m sur 18m.

La hauteur du filet sera de 2,35m pour les garçons et de 2,18m pour les filles.

Le ballon sera de taille 5.

Le championnat provincial se déroulera sous forme de tournois. Deux ou trois tournois seront organisés, le premier permettra de sélectionner les 4 meilleures équipes (possibilité de plusieurs poules suivant le nombre d'équipes), le second en 2 groupes, le 1^{er} groupe permettra de désigner le champion provincial et le second permettra de déterminer le classement provincial pour les suivants. Les tournois se dérouleront en 2 sets gagnants.

Une amende de 100 UT lors de forfait à un tournoi.

L'équipe championne représentera la province aux finales francophones et, si qualification, aux championnats de Belgique.

e. Les catégories Juniors filles (garçons) sont composées de filles (garçons) âgées de 16 à 18 ans (ayant 18 ans dans l'année du début de saison).

Les règles internationales du volley sont d'application.

Les dimensions du terrain seront de 9m sur 18m.

La hauteur du filet sera de 2,43m pour les garçons et de 2,24m pour les filles.

Le ballon sera de taille 5.

Le championnat provincial se déroulera sous forme de tournois. Deux ou trois tournois seront organisés, le premier permettra de sélectionner les 4 meilleures équipes (possibilité de plusieurs poules suivant le nombre d'équipes), le second en 2 groupes, le 1^{er} groupe permettra de désigner le champion provincial et le second permettra de déterminer le classement provincial pour les suivants. Les tournois se dérouleront en 2 sets gagnants.

Une amende de 100 UT lors de forfait à un tournoi.

L'équipe championne représentera la province aux finales francophones et, si qualification, aux championnats de Belgique.

f. Une catégorie appelée Ligue des Jeunes reprendra les jeunes âgés de 12 à 17 ans (ayant maximum 17 ans dans l'année du début de saison et permettra de faire jouer filles et garçons (minimes, cadet, scolaire et junior) qui sont pas en nombre suffisant pour évoluer dans les séries normales. Cette série peut-être mixte. Il y aura un match réserve en 3 sets et un match se déroulera en 3 sets gagnants.

Les matchs se déroulent 6 contre 6.

Les dimensions du terrain sont de 9m sur 18m.

La hauteur du filet sera de 2,24m et les ballons utilisés seront de taille 5.

La feuille d'arbitrage sera celle des cadets.

Possibilité pour ces joueurs de s'inscrire dans une autre catégorie au deuxième tour.

Le premier tour permettra d'évaluer le niveau des équipes participantes pour permettre un second tour avec des équipes de même niveau à condition que le nombre d'équipes soit suffisant.

Cette catégorie ne donne pas droit à un titre provincial mais permet aux clubs qui n'ont pas d'autres équipes jeunes en série normale d'échapper à l'amende provinciale mais pas celle de l'AIF.

50.3. Organisation des rencontres

Les matchs Premières ont une plage d'heures à respecter

Pour les pupilles, minimes et cadets, les matchs doivent se dérouler le samedi entre 10h et 18h et le dimanche entre 10h et 16h.

Le déroulement des rencontres pour les scolaires et les juniors se fait en tournoi. Les détails seront fournis lors du calendrier.

Les matchs principaux pour les minimes, découvertes, ligue des jeunes et les cadets se déroulent en 3 sets gagnant. Les matchs réserve pour les minimes en série A et les cadets se déroulent en 2 sets de 25 points et 1 set de 15 points. Le match réserve doit débuter 1h00 avant le début du match première et est obligatoire. Pour les pupilles et les minimes des séries b, c et d, se référer au cahier de l'entraîneur.

Le championnat se déroule en principe en deux tours mais peut être modifié suivant la disponibilité des équipes inscrites.

a. Le premier tour

La date d'inscription des équipes est fixée au 15 juin sauf pour les pupilles, minimes, Découverte et ligue des jeunes qui est le 15 septembre. Les rencontres se jouent uniquement en match aller.

Les dates de début et de fin sont fixées par le C.A. sur proposition de la cellule compétition.

Le premier tour permet d'évaluer le niveau des différentes équipes, à la fin du premier tour, la sélection des différentes séries du second tour se fait suivant les classements du 1^{er} tour.

b. Le second tour

L'inscription est automatique pour toutes les équipes inscrites au premier tour.

Les équipes qui ne s'inscrivent qu'au second tour doivent le faire avant le 30 novembre et uniquement dans les séries cadettes, ligue des jeunes, minimes et pupilles.

Les rencontres se jouent en match aller et retour.

Les séries A seront normalement composées de 6 équipes dans la mesure du possible dépendant du nombre d'équipes inscrites.

Les dates de début et de fin du second tour sont fixées par le C.A. sur proposition de la cellule compétition

Le championnat doit se terminer le week-end précédent les finales francophones des jeunes

Pour les poules de classement dans le second tour, le championnat peut se prolonger jusqu'à fin mai.

c. Remarques

Des réunions avec les représentants des clubs inscrits ont lieu avant chaque tour pour fixer les calendriers. Ces réunions sont obligatoires pour les clubs inscrits. Toute absence est pénalisée par une amende de 16 UT. Au cours des deux tours, la cellule compétition peut proposer une formule de tournoi en fonction du nombre d'équipes inscrites et détermine le déroulement du tournoi.

Dans le cas où il n'y a que 6 (ou moins) d'équipes inscrites dans une catégorie d'âge pour le second tour, les classements obtenus dans le premier tour restent comptabilisés, le second tour s'y ajoute.

50.4 Licences, fiches médicales, dérogations

Pour participer à la compétition provinciale, tous les joueurs doivent être en possession d'une licence validée « apte à la compétition ».

Tout joueur inscrit sur une feuille de match doit présenter sa licence et sa fiche médicale ou sa licence « apte à la compétition » qui est obligatoire après le 31 octobre pour la saison en cours au délégué de l'équipe adverse (référence aux articles 6 et 7 du règlement de la compétition provinciale). Le délégué doit signer dans la case prévue pour les pupilles et les minimes et dans la case « Observations » pour les autres séries confirmant de cette manière qu'il a bien contrôlé les licences.

Par le fait d'inscrire un joueur sur les feuilles de match de réserve et de première, la personne responsable de l'équipe (délégué ou coach) atteste que ce joueur est en ordre et peut participer à la compétition officielle.

Le numéro de licence correct du joueur doit toujours être mentionné sous peine de perdre le match par forfait.

Le match réserve est également considéré comme un match officiel.

Si le joueur n'est pas dans les limites d'âge requises, il doit être en possession d'une dérogation (2 maximum par équipe), les dérogations doivent accompagner les licences et être présentées au coach de l'équipe adverse et notées dans la case « Observations ».

En cas de non respect de cette disposition, l'équipe concernée est déclarée forfait et une amende de 20 UT par match (réserve et première) est appliquée. Trois forfaits (matchs réserves et premières) dans un des deux tours pour avoir aligné un joueur non en ordre de licence ou de fiche médicale entraînent l'exclusion du championnat pour le tour en cours. (Amende forfait général : 100 UT).

En cas d'absence d'arbitre officiel en compétition des jeunes (cadets), les responsables des équipes vérifient les licences de l'équipe adverse et signalent toute anomalie constatée comme l'absence de licence, l'absence de fiche médicale voir la vignette apte à la compétition après le 31 octobre, le non respect de l'âge pour la catégorie. Ils signent la feuille de match pour contrôle dans la case prévue (Observations).

Toute absence de signature et/ou de vérification est sanctionnée par une amende de 8 UT pour l'équipe fautive. Les points 6 et 7 du règlement de la compétition provinciale sont d'application.

50.5. Obligation des champions provinciaux

Les équipes déclarées championnes provinciales ont l'obligation de représenter la province dans le tour final francophone ou national. Si un champion provincial refuse de participer au tour final francophone, il doit prévenir sans délai le C.A. de la province ou l'A.I.F. qui convoquera le deuxième classé du championnat provincial et/ou le troisième classé du championnat francophone. Il n'y a pas de championnat national pour la catégorie des pupilles mais bien une finale francophone.

Une amende de 100 UT est appliquée au club qui se désiste.

50.6. Arbitrage

L'arbitrage est assuré par

1. Un arbitre officiel désigné
2. Un arbitre neutre se trouvant dans le public
3. S'il n'y a pas d'arbitre neutre dans le public, l'arbitrage est assuré par un membre licencié de l'équipe visitée ayant participé à une formation d'arbitrage des jeunes (indemnité de 5 €)
4. Si ce n'est pas le cas, l'équipe visiteuse assure l'arbitrage aux mêmes conditions.
5. Si les points 1, 2, 3 et 4 ne sont pas d'application, l'équipe visitée assure l'arbitrage.
6. Dans tous les cas, l'arbitre est licencié et au minimum cadet. Il ne peut arbitrer que les catégories d'âges inférieures à la sienne.
7. Les arbitres désignés par le responsable de l'arbitrage sont indemnisés suivant le tarif repris à l'article 5150 du règlement provincial.

50.7. Liste de force

Les clubs qui alignent plusieurs équipes dans une même catégorie d'âge ont l'obligation d'établir et d'envoyer à la cellule compétition une liste de force pour chaque équipe avant le début du premier tour.

De nouvelles listes de force sont établies et transmises à la cellule compétition avant le début du second tour pour les équipes évoluant dans la poule des premiers classés.

La liste de force doit comporter :

Catégorie minimales 6 noms

Catégorie cadets 9 noms

50.8. Forfaits, sanctions sportives et financières

- a) Trois forfaits de l'équipe première entraînent l'exclusion du championnat.
- b) Trois forfaits de l'équipe réserve entraînent un forfait administratif de l'équipe première.
- c) Les forfaits administratifs n'entrent pas en ligne de compte au classement
- d) En cas de forfait général ou d'exclusion, une amende de 100 UT est appliquée.

Lorsqu'elle joue sur son terrain, une équipe déclarée forfait pour la rencontre première (équipe incomplète au début de la rencontre ou absente) paie les amendes suivantes :

- a) L'amende prévue à l'article 6030 II f du R.O.I.
- b) L'indemnité et les frais de déplacement de l'arbitre officiel

Elle paie, en outre, à l'équipe lésée, les frais de déplacement (Km aller et retour) pour deux voitures au prix officiel (voir B.O.)

Lorsqu'elle joue en déplacement, une équipe déclarée forfait paie :

- a) L'amende prévue à l'article 6030 II f du R.O.I.
- b) L'indemnité et les frais de déplacement de l'arbitre officiel
- c) Une somme forfaitaire de 16 UT est versée à l'équipe lésée (pour indemnisation frais location salle...)

Pour un forfait de la rencontre réserve uniquement, l'équipe déclarée forfait paie

- a) L'amende prévue à l'article 6030 II f du R.O.I.
- b) L'indemnité et les frais de déplacement de l'arbitre officiel (s'il y a un arbitre officiel)
- c) Une somme forfaitaire de 8 UT est versée à l'équipe lésée

50.9. Remise d'une rencontre

Se référer aux points 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9 et 8.11 du règlement de la compétition provinciale pour les catégories cadets avec un arbitre officiel.

En pupilles et minimes une remise peut être accordée par la cellule de compétition, si la demande est faite le JEUDI au plus tard avant le match et cela en cas de force majeure et avec l'accord de l'équipe adverse.

50.10. Classements, points

Les rencontres premières se jouent en 3 sets gagnants pour les minimes, les découvertes et les cadets. Pour les scolaires et juniors en tournoi, cela dépend du règlement du tournoi (en deux ou trois sets gagnants).

Attribution des points :

- 3 points au vainqueur par 3/0 ou 3/1
- 2 points au vainqueur par 3/2
- 1 point au vaincu par 2/3
- 0 point au vaincu par 0/3 ou 1/3
- 1 point en cas de forfait

En cas d'égalité entre des équipes, le classement se fait suivant le nombre de victoires

En cas de nouvelle égalité, le classement se fait en tenant compte du rapport entre les sets gagnés et les sets perdus. En cas de nouvelle égalité entre des équipes, un match de barrage départage les ex-æquo.

En pupilles, il n'y a pas de classement officiel pour les jeux adaptés pendant la saison. Le classement final se fait lors des trois tournois en 3 contre 3 pour le tour final francophone.

Pour les matchs réserve (en catégorie minimes A et catégorie cadets), ils se jouent en 2 sets de 25 pts et un set de 15 points, 1 point sera attribué par set gagné.

50. 11. Organisation et déroulement des rencontres

Se référer aux points 17 et 18 du règlement de la compétition provinciale.

- a) terrain en ordre (voir les différentes catégories en 50.2, dimensions, hauteur filet, ballon officiel).
- b) feuille d'arbitrage prévue pour la catégorie concernée.
- c) Feuilles de rotation à fournir à l'adversaire
- d) vérification des licences et dérogations par l'arbitre officiel ou par les responsables des équipes en cas d'absence de l'arbitre. Toute remarque ou anomalie constatée par doit être mentionnée au verso de la feuille d'arbitrage.
- e) pour l'arbitre officiel, prévoir un carnet de frais d'arbitrage.
- f) prévoir un marqueur.
- g) présenter une boîte de secours complète et accessible.
- h) disposer d'une chaise d'arbitrage conforme.
- i) fournir une toise rigide métrée.
- j) tenue sportive de couleur semblable pour l'équipe. numérotation réglementaire
- k) Amendes de 1 UT. à 4 UT. suivant l'infraction (voir le livret calendrier officiel de la saison en cours)

50.12. Communication des résultats

Par téléphone, **par mail** ou par SMS chez le responsable désigné par la cellule compétition aux jours et heures qui sont publiés au calendrier officiel. Soit le dimanche avant 19h00.

Amendes prévues : 4, 8 ou 20 UT suivant le type d'infraction. (voir le livret calendrier officiel de la saison en cours)

50.13. Envoi des feuilles d'arbitrage

C'est à l'équipe visitée qu'il incombe d'envoyer les feuilles d'arbitrage au responsable désigné par la cellule compétition. L'équipe visitée doit expédier ces feuilles d'arbitrage immédiatement après la rencontre (cachet de la poste faisant foi). Si elles ne sont pas parvenues au responsable désigné le mardi suivant la rencontre, l'amende prévue est appliquée. Si la même équipe se met en défaut une deuxième fois, l'amende est doublée. A la troisième infraction, l'amende est quintuplée et le forfait administratif appliqué. Cependant, en aucun cas, les points perdus par forfait administratif ne sont attribués à l'adversaire, qui conserve les points acquis sur le terrain.

Amendes prévues : 8 UT pour la première infraction
 16 UT pour la deuxième infraction
 40 UT pour la troisième infraction.

50.14 Dérogations

Des dérogations peuvent être accordées pour des joueurs débutants (première année d'affiliation) qui ne sont pas dans les conditions requises de limite d'âge par catégorie à condition de ne pas dépasser une année de la limite permise. Cette dérogation n'est valable que pour la saison et un maximum de deux dérogations par équipe est autorisé.

Toute équipe ayant joué avec des joueurs ayant une dérogation ne pourra pas prétendre à une sélection pour le championnat francophone et sera classée en fin de saison après les autres équipes.

Rappelons qu'il existe des séries Découvertes et Ligue des Jeunes.

50.15 Autres points

Tous les autres points non repris dans ce règlement sont traités dans le règlement provincial.